AESH : 93 % DE FEMMES

La loi sur l'école inclusive de 2005 a fait émerger un nouveau métier : Accompagnant·e·s d'Élèves en Situation de Handicap (AESH). Le domaine d'activité et le recrutement en contrats précaires, essentiellement à temps incomplet ont contribué à la féminisation de la profession : une majorité de femmes seules, avec ou sans enfants, souvent en fin de carrière, titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme ou d'une expérience en rapport avec le métier, ou de diplômes supérieurs dévalorisés.

La concertation sur l'école inclusive, véritable supercherie !

Cette concertation a débouché sur la création des Pial (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) dont la gestion priorise la réduction budgétaire au mépris des besoins réels de l'élève en situation de handicap et des conditions de travail des AESH. La multiplication des élèves et la réduction drastique du temps accordé à chacun·e d'entre eux·elles détériorent fortement la qualité de l'accompagnement et le sens du métier.
Aujourd'hui, toujours aucune volonté d'harmonisation nationale d'imposer un cadrage national des missions. Les décisions sont à géométrie variable d'une académie à l'autre, d'un département à l'autre, voire d'un PIAL à l'autre, règles bien souvent dictées par le bon vouloir des hiérarchies intermédiaires, plus ou moins zélées, plus ou moins maltraitantes. La précarité de leurs contrats et leur condition d'exercice rendent les AESH corvéables et engendrent des abus récurrents. Les nombreuses mobilisations des AESH, soutenu·e·s par les syndicats, notamment par la **CGT Educ'action** se poursuivent pour gagner de meilleures conditions de travail et salariales.

Les conditions de travail connaissent une dégradation exponentielle. Ce métier s'exerce en l'absence de statut, de formation quasi-inexistante, de gestion humaine arbitraire assortis d'une rémunération scandaleusement faible.

La part des femmes chez les AESH atteint 93%. Ce métier « genré du soin, du care » leur colle à la peau. Les AESH sont considéré·e·s comme des personnes empathiques, "aidant·e·s" sans reconnaissance de leurs compétences diverses et riches ni de leur technicité, nourri·e·s de parcours atypiques.

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : aesh@cgteduc.fr - internet : www.cgteduc.fr

AESH : Faire valoir, secondaire, accessoire … ÇA SUFFIT !!!

L'Éducation nationale maintient les AESH dans un rôle secondaire voire accessoire ne tenant aucun compte de leur niveau d'expertise

Les AESH s'inscrivent durablement au sein des écoles et établissements scolaires et ont démontré qu'ils·elles sont essentiel·le·s à la mise en œuvre de l'école inclusive. Au quotidien, elles permettent de faciliter les apprentissages et leur réussite. Par leurs gestes techniques, leur soutien affectif, le lien social qu'elles développent, les AESH répondent aux besoins d'adaptations des élèves notifié·e·s. Le profil de ces derniers devenant de plus en plus varié et complexe, les AESH s'écartent de l'accompagnement scolaire et accomplissent des gestes professionnels relevant des aides-soignant·e·s ou des éducateur·trice·s. Et tout cela à moindre coût !

Cette situation déjà catastrophique est aggravée par l'inclusion low cost voulue par le gouvernement. La mutation des établissements spécialisés type ITEP ou IME vers un service de plateforme constitué de professionnel·le·s ressources s'inscrivant dans une tarification à l'acte (comme à l'hôpital) sert de caution au projet d'école inclusive. L'effet de ce transfert jette en milieu ordinaire des élèves porteurs de handicaps de plus en plus lourds, physiques et/ou psychiques voire psychiatriques, générant des situations de grande souffrance pour les élèves eux·elles-mêmes, leurs familles et toute la communauté éducative. Les AESH sont en première ligne dans leur mission d'accompagnement humain au sein des écoles, collèges, lycées sans moyen, sans formation ni mise en place de travail collaboratif.

Les PIAL enfoncent le clou en déplaçant les AESH d'écoles en écoles au mépris du travail déjà entrepris auprès des élèves en situation de handicap, sans tenir compte de leur vie personnelle et/ou du cumul d'emploi, souvent inévitable lorsque le salaire moyen est de 760 euros nets par mois.

La CGT Educ'Action continue de lutter sans relâche pour changer le regard sur ces métiers essentiels dits du « soin » ; pour sortir de la soumission et de la résignation qui nourrissent les clichés rétrogrades de ceux qui les exploitent.

Pour gagner l'égalité femmes-hommes, la CGT Educ'Action exige une reconnaissance du métier dans toute sa complexité et cela passe nécessairement par un statut de la fonction publique.

Sans budget alloué, le mépris pour cette fonction reste celui réservé au travail des femmes : le maintien de leur précarité et de leur soumission, le don de soi !

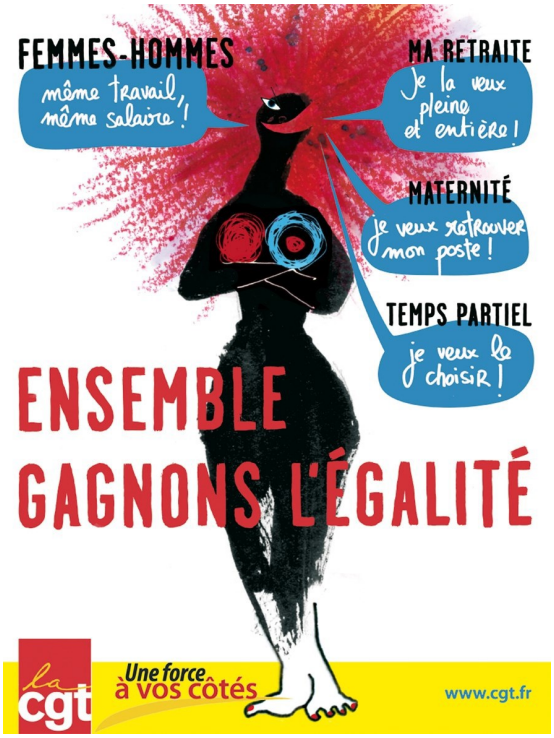

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : aesh@cgteduc.fr - internet : www.cgteduc.fr